## COMPTE RENDU DU COMITE SYNDICAL DU S.I.A.G.E.P

## Réunion du 13 mai 2008

#### Convocation du 24 avril 2008

Le Comité Syndical s'est réuni en session ordinaire le treize mai deux mille huit à dix-huit heures, à la Maison des Communes à Belfort.

#### Présents :

ANDRE Daniel - BANET Claude - BARRE Edmond - BEL Jean-Marie - BISSON Yves -BLANC Francis - BONVALLOT Jean-Pierre - BOURDON Jean-Marc - BRUCKERT Claude -BRUNGARD Marcel - BURNER Olivier - CABETTE José - CALCIA Jean-Louis -CAMARASA Elisabeth - CHAPON Maud - CHRIST Cyrille - CODDET Christian (pouvoir de STEINBAUER Thierry) – CORNEILLE Pierre – COUPEL Alain - CUCHEROUSSET Bernard – CUENIN Jean-Pierre - DACLIN Nicolas - DAVID Emmanuel - DEMUTH Robert - DEVAUX Jean-Jacques – DINET Monique – DOMON Olivier - DONTENVILLE Gérard - DUFERNEZ Bruno - DUPREZ Jean-Jacques - ECOFFEY Hubert - FAURE Françoise - FLEURY Alain -FOLTZER Blandine - FRACHKHA Meriem - FRAHIER Jean-Luc - FRICK Daniel - FRICKER Didier - GACHOT Françoise - GAIDOT Michel - GASPARI Dominique - GEORGES Christophe - GEHANT Pascal - GIRAULT Patrick - GIROL Henri - GOBERT Pierre -GREBAUT Jean-Marc - GRESET Agnès - GRISEZ Jean-Philippe - GROSJEAN Denis - GUY Patrick - HAMLIL Hamid - HASS Gilbert - HERBACH Francis - HOSATTE Jacques -HUMBERT Renée - ICHTERS Alain - INVERNIZZI Michel - JACOB Jean-Claude -JACQUET Alain - JEANIN Dominique - JEANMOUGIN Sylvie - KERN Bruno -KUNZINGER Thierry - LARDIER Jean-Louis - LAVALLEE Alexia - LE BAIL Alain - LE HELLOCO Alain - LEMARQUIS Claude - LINDECKER Maryse - LOCATELLI Jean -LOMBARD Martine - LOUVET Thierry - MANSUY Anne - MAUFREY Jacques -MESCHKAT Stéphane - MICLO Guy - MIESCH Patrick - MORITZ Michel - MOUGENOT Albert - MULLER Gabrielle - MUNIER Daniel - NICOLAS Daniel (pouvoir de BOUROUH Jean-Claude) - OUASSIN André - PARROT Eric - PETITJEAN Emmanuel - PETITJEAN Fabrice - POUDEROUX Christine - REBER Gilbert - REINICHE Hubert - RENARD Michel -REMY Bernard - ROUILLON Fabrice - ROY Michel - SALVANEIX Laurent - SCHROEDER Bernard - SCHROLL Michel - SERRE Bernard - SOULIE Pascal - STEFFANN Christophe -SZABO Michel - TENAILLON Bernard - TORCHE Anne-Marie - TOUPENCE Roger -VOGELWEID Pierre - VOGT Danièle - WIDMER Paul - VIOTTI Lionel - WURTZ Gérard

109 présents – 2 pouvoir(s).- un délégué bénéficie de deux voix car représentant deux collectivités différentes. Le nombre de suffrages maximum est donc de 112.

#### Excusés:

ABRY Monique – BEGUINET Pascal - BOUR Daniel – BOUROUH Jean-Claude (pouvoir à NICOLAS Daniel) - GIRARD Claude – HEIDET Guy - LESCALIER Catherine – PIGUET Christian - REBUFFONI Béatrice – SAVIGNAC Xavier – STEINBAUER Thierry (pouvoir à CODDET Christian)

#### Assistaient:

DEMOUGE Cyrille - LAMBOLEY René – LIBLIN Jean-Michel – MARTIN Jean-Claude - ROOST Jean-François - WEINGAERTNER Etienne - RHODES Dimitri – LOMBARD Nathalie – HOSATTE-JURDZINSKI Francine

#### ಬಡಬಡ

Monsieur MICLO Guy représente à la fois la commune de Rougegoutte et le syndicat des eaux de Giromagny. Il bénéficie de par ce fait de deux voix.

#### ಬಡಬಡ

Cette réunion fait suite au renouvellement des conseils municipaux, et de leur représentant au sein du comité syndical. Le Président constate que le quorum est atteint et déclare les délégués au comité syndical des communes au SIAGEP installés dans leur fonction.

Monsieur Gaidot fait appel ensuite au doyen de l'assemblée pour présider la séance. Il est luimême le doyen.

## 1) ELECTION DU PRESIDENT DU SIAGEP

Monsieur Gaidot fait appel aux candidatures pour la présidence du SIAGEP en précisant qu'il est lui-même candidat à sa succession.

Aucun autre candidat ne se déclare.

Il est demandé aux membres du Comité de procéder à l'élection du Président.

Monsieur Michel Gaidot est élu à l'unanimité.

Monsieur Michel Gaidot est proclamé élu Président, est installé dans ses fonctions et est invité à présider la séance.

# 2) FIXATION DU NOMBRE DE VICE-PRESIDENTS ET D'ASSESSEURS COMPOSANT LE BUREAU DU SIAGEP

L'article 12 des statuts du SIAGEP prévoit que c'est l'assemblée générale qui fixe la composition du Bureau.

Monsieur le Président propose de constituer le Bureau du syndicat comme suit :

- un président
- 3 vice-présidents
- 12 assesseurs

Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

## 3) ELECTION DES VICE-PRESIDENTS DU SIAGEP

### Election du 1er vice-président

Monsieur Gaidot précise que pour ce poste le vice président désigné aura une délégation pour tout ce qui touche à l'informatique et au système d'information géographique (suivi de la maintenance, des formations...).

Monsieur Yves BISSON, représentant la commune de Novillard est candidat. Aucune autre candidature n'est enregistrée.

Il est passé au vote.

Monsieur Yves BISSON est élu vice-président délégué à l'informatique et au SIG à l'unanimité.

### Election du 2<sup>ème</sup> vice-président

Monsieur Gaidot précise que pour ce poste le vice président désigné aura une délégation pour tout ce qui touche à la commission énergie (présidence de la commission, développement et suivi des possibilités offertes par les énergies renouvelables...).

Monsieur Christian CODDET, représentant la commune de Giromagny est candidat. Aucune autre candidature n'est enregistrée.

Il est passé au vote.

Monsieur Christian CODDET est élu  $2^{\grave{e}^{me}}$  vice-président délégué à la commission énergie à l'unanimité.

### Election du 3<sup>ème</sup> vice-président

Monsieur Gaidot précise que pour ce poste le vice président désigné aura une délégation pour tout ce qui touche au suivi de la concession gaz et électricité (application des cahiers des

charges électricité et gaz, contrôle continu du concessionnaire, suivi des redevances versées par EDF/GDF...).

Monsieur Jean-Marc GREBAUT, maire d'Anjoutey et représentant de la communauté de communes du Pays sous Vosgien et monsieur BLANC Francis de Joncherey se portent candidats. Il est passé au vote.

monsieur GREBAUT Jean-Marc : 67 voix
monsieur BLANC Francis : 41 voix
bulletins blancs : 4
nul : 0

Monsieur Jean-Marc GREBAUT est élu 3<sup>ème</sup> vice-président délégué au suivi de la concession gaz et électricité à la majorité absolue des voix.

## 4) ELECTION DES ASSESSEURS

Monsieur Gaidot fait appel aux candidatures afin de pourvoir douze postes d'assesseurs. Douze candidats se portent volontaires à savoir :

- monsieur Claude BRUCKERT de Bretagne
- monsieur Dominique GASPARI d'Eloie
- monsieur Bruno DUFERNEZ de Bessoncourt
- monsieur ICHTERS Alain d'Anjoutey
- monsieur Daniel ANDRE de Bavilliers
- monsieur Michel SCHROLL d'Offemont
- monsieur Edmond BARRE de Grosmagny
- monsieur Jean-Jacques DEVAUX de Bermont
- madame Danièle VOGT de Bavilliers
- madame Françoise FAURE de Meroux
- monsieur Alain LEBAIL de Chèvremont
- monsieur Thierry KUNTZINGER de Reppe

Il est passé au vote. Tous les candidats sont élus à l'unanimité.

## 5) <u>DELEGATION DE POUVOIRS AU BUREAU</u>

Monsieur Gaidot précise que l'article 13 des statuts du SIAGEP prévoit expressément que le comité conserve les attributions définies par les lois et règlements en vigueur et délègue toutes les autres au Bureau.

Selon l'article L. 5211-10 du code général des collectivités territoriales, le président et le Bureau peuvent recevoir délégation d'une partie des attributions de l'organe délibérant à l'exception :

- du vote du budget et de la fixation des taux ou tarifs des taxes ou redevances
- de l'approbation du compte administratif
- des dispositions à caractères budgétaire à la suite d'une mise en demeure intervenue en application de l'article L. 1612-15
- des décisions relatives aux modifications des conditions initiales de composition, de fonctionnement et de durée du Syndicat
- de l'adhésion du Syndicat à un établissement public
- de la délégation de la gestion d'un service public
- des dispositions portant orientation en matière d'aménagement de l'espace communautaire, d'équilibre social de l'habitat sur le territoire communautaire et de politique de la ville.

Le Président rend bien entendu compte des travaux et décisions du Bureau à chaque Comité Syndical.

Monsieur Gaidot souhaite demander à l'assemblée son accord pour cette délégation au Bureau conformément à l'article 13 des statuts. Les membres du comité syndical donnent leur accord à à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, le Président lève la séance à 19h30.

Fait à Belfort, le 14 mai 2008

Le Président,

Michel GAIDOT